



AUBERGENVILLE

INFOS #082

Décembre 2015 - Janvier - Février 2016

► DOSSIER / COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE Un nouvel horizon pour Aubergenville

Portrait

Elyane Legoux
Une nouvelle
page se tourne

En image

Solidarité,
partage et
convivialité

Votre Ville

Urbanisme : Deux
programmes
majeurs

Rendez-vous

Journées portes
ouvertes à
l'ITEDEC

Retrouvez toute l'information sur www.aubergenville.fr



STAGE DE DANSE ET DE CLAQUETTES **IRLANDAISES**

*avec l'association
LaCaDanses*



DU 29 FÉVRIER AU 4 MARS 2016
de 14 à 17h

Tarifs 10€ - réservation au 01 30 90 23 45

La Maison de Voisinage - Rue Balzac 78410 Aubergenville - Tél. : 01 30 90 23 45

ÉDITO ▼



Chères Aubergenvilloises, chers Aubergenvillois,

Nous avons quitté l'année 2015 sans réels regrets tant celle-ci a été terrible et douloureuse à bien des égards. Je n'oublie pas néanmoins que nous avons aussi connu de nombreuses réussites qui nous donnent des raisons d'être fiers ! Nous espérons toutes et tous que cette nouvelle année qui a débuté il y a quelques semaines sera riche en événements positifs.

Pour Aubergenville, elle est déjà marquée du sceau du changement puisque vous le savez certainement, notre Communauté de Communes a fusionné le 1^{er} janvier dernier avec les cinq autres intercommunalités de la vallée de Seine.

Je veux d'ailleurs exprimer ma reconnaissance pour le travail réalisé par la Communauté Seine Mauldre pendant ces dix dernières années. Saluer son fondateur notre précédent maire François Bony, et saluer son dernier président Dominique Belhomme. Elle a prouvé sur un petit territoire que le développement économique est la clé d'un aménagement harmonieux entre ville, activité, qualité de vie et développement des services dans des communes rurales protégées.

La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSO) qui a vu le jour entend assurer le bien-être et la solidarité des habitants de l'agglomération et entraîner une véritable dynamique économique et sociale. Cette évolution va dans le bon sens pour notre ville. Elle va nous permettre de redynamiser notre commune tout en construisant un territoire cohérent et harmonieux. Nous voulons être un territoire de projets, un territoire d'innovation, un territoire d'emplois et de formation. Aubergenville occupe une vraie place dans ce bassin de vie et possède de nombreux atouts qui lui permettront de continuer à jouer un rôle majeur à l'aune d'une échelle de plus de 400 000 habitants.

Cette communauté urbaine sera d'abord ce que ses élus en feront. Et je peux vous assurer que je serai toujours à vos côtés. Non seulement vous pourrez continuer à vous adresser à votre mairie pour l'ensemble des services de proximité, mais je n'aurai personnellement cessé d'œuvrer pour continuer à créer à Aubergenville les conditions d'une communauté de vie où chacun pourra trouver sa place, quelles que soient ses origines, ses croyances et ses convictions.

Sophie Primas,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

**“ Nous voulons un territoire de projets,
un territoire d'innovation,
un territoire d'emplois et de formation. ”**

Journal édité par la mairie d'Aubergenville
1, avenue de la Division Leclerc 78 410 Aubergenville - 01 30 90 45 00
Directrice de la publication : Sophie Primas - Directrice de la rédaction : Virginie Meunier - Journaliste : Frédéric Ragot
Photos : Service communication - Fotolia - Impression : Imprimerie Wauquier
Merci à toutes les personnes qui ont collaboré à ce numéro
www.aubergenville.fr - [f](#) Aubergenville et vous - [@aubergenville](#)
Distribué par les jeunes Aubergenvillois

► VOTRE VILLE

P5

JEUNESSE

P6

URBANISME

P7

URBANISME

P8

ENVIRONNEMENT

P10

ENVIRONNEMENT

► JEUNESSE

À LA RECHERCHE D'UN JOB D'ÉTÉ ?

Si vous avez entre 16 et 17 ans et que vous cherchez un emploi saisonnier, la mairie vous propose ses traditionnels « jobs d'été ». Des postes sont notamment à pourvoir aux services techniques, aux moyens généraux et dans le scolaire. Avant de vous lancer, commencez donc par identifier vos centres d'intérêts et vos compétences ! Rémunérés au SMIC, soit 9,67 € bruts de l'heure à raison de 80 heures sur un mois, réparties en journée ou demi-journée, ces jobs d'été seront surtout

l'occasion pour vous de faire peut-être vos premiers pas dans le monde du travail ou d'acquérir davantage d'expériences. Pour la plupart d'entre vous, vous gagnerez aussi peut-être votre premier salaire ! Vous pouvez déposer vos candidatures en mairie jusqu'au 27 mars prochain, sous réserve de n'avoir jamais bénéficié de ce dispositif. Une réponse vous parviendra par courrier d'ici le mois de mai. N'attendez plus !

Contact : rh@aubergenville.fr

La deuxième édition de la semaine citoyenne valorisera la « non discrimination »

Les enfants seront sensibilisés à la thématique du handicap tout au long de cette deuxième semaine citoyenne.



En mars 2015, la première semaine citoyenne, organisée à l'initiative des comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté dans les différents établissements scolaires de la commune, en partenariat avec les services municipaux, avait été une véritable réussite. Un événement riche en engagements et mobilisations puisque plus d'une centaine d'intervenants avaient sensibilisé les élèves aux actions citoyennes, pendant plus de 200 heures d'interventions. La deuxième édition de la semaine citoyenne aura lieu cette année du 29 mars au 2

avril 2016. Tout naturellement, Aubergenville, « ville amie des enfants », a décidé de mettre en avant ce label de l'UNICEF au travers de différentes actions valorisant la « non discrimination ». Des activités de sensibilisation sur le handicap seront notamment menées à la maison des associations le mercredi 30 mars de 14h00 à 17h30 par les enfants du Conseil Municipal Enfants et du Comité de Vie Lycéenne. Le programme complet de cette deuxième semaine citoyenne sera prochainement disponible sur le site www.aubergenville.fr

► URBANISME

Deux programmes majeurs à Aubergenville

Le programme immobilier « les Villas d'Aubergenville » marquera une transition entre le tissu pavillonnaire et la plaine agricole voisine.



Dans le cadre du programme immobilier « les Villas d'Aubergenville », dont les logements seront disponibles fin 2017, la démolition des anciens ateliers municipaux et de la salle Ruisseau ont d'ores et déjà commencés. Situé en zone A, entre la rue de l'égalité et l'avenue Charles de Gaulle, ce programme compte 65 logements dont 20% ont été proposés à prix maîtrisé afin d'aider l'accès à la propriété. Respectueux des dernières normes environnementales RT 2012, ce projet marquera une transition entre le tissu pavillonnaire et la plaine agricole voisine.



65

Logements

Une continuité dans le bâti a d'ailleurs été recherchée, les deux bâtiments possédant le même gabarit que celui de la caserne des pompiers. Pour limiter les nuisances liées à l'implantation d'un ensemble résidentiel de 65 logements, la majorité des places de stationnement sera en sous-sol. Les stationnements en extérieur seront dissimulés par des pergolas en bois végétalisés. Un écran végétal composera toute la façade du terrain, rue de l'Egalité, par des haies et un rideau d'arbres. À noter que quelques lots sont toujours en vente. Espace de vente : www.nexity.fr - 01 85 55 11 11.



Des logements nouveaux et en nombre plus important.

Un programme de rénovation urbaine va débuter dans la commune avenue de Dixmude face à l'école Reine Astrid. Mené par la société Immobilière 3F, il comprend une opération de démolition des 66 logements sociaux existants et leur remplacement par 75 nouveaux logements de même nature. Dans un second temps des logements individuels et collectifs seront construits sur près de 5000 m² le long du boulevard Pierre Le Fauchaux.

Les 3 immeubles de 75 logements offriront de 24 à 26 logements par immeuble et seront composés de 3 à 4 étages avec des terrasses. La livraison est prévue en 2017. L'opération prévoit la conservation de deux des bâtiments existants le temps de la construction du programme neuf puisque ces derniers vont accueillir une grande majorité des locataires actuels qui ont exprimé le souhait de rester sur Aubergenville.

Travaux



Ces derniers mois l'impasse des Vieilles Treilles a été rénovée afin de permettre un meilleur accès aux entreprises. Une nouvelle raquette de retournement au fond de l'impasse a ainsi été créée pour fluidifier la circulation.



Les services de voirie ont initié un vaste programme de rénovation des impasses Poitou, Franche comté, Picardie, Savoie, Aquitaine, Limousin, Provence, Auvergne. Les travaux ont débuté le 18 janvier dernier et devraient s'achever à la fin du mois de février. Les voies seront rénovées avec une réfection de la couche de roulement, le stationnement réorganisé et les trottoirs bénéficieront d'un nouveau type d'enrobé rouge.

Rénovation, fluidification de la circulation, réorganisation du stationnement.

► ENVIRONNEMENT

Aubergenville remporte un nouveau trophée du fleurissement



La commune a une nouvelle fois été récompensée lors de l'édition 2015 du concours départemental Villes et Villages Fleuris. Dans la catégorie des villes de 6001 à 15 000 habitants, Aubergenville a remporté le trophée du thème « Accueillir la nature dans nos rues et autour de nos arbres ». L'occasion de mettre en avant les efforts d'embellissement de la commune

par le service d'entretien des espaces verts qui avait notamment choisi de fleurir les pieds des arbres de l'avenue de la Division Leclerc et du boulevard Pierre Lefaucheur. Une option qui a visiblement séduit le jury, présidé par Marie-Hélène Aubert, Vice-Présidente du Conseil départemental, et qui a également permis d'embellir le cadre de vie des habitants !

Jeu Concours « Nos amis les arbres, leur influence sur le climat »

YVELINES ENVIRONNEMENT
organise le jeu concours

**DU 7 janvier
AU 9 avril 2016**

*Nos amis
les Arbres,
leur influence
sur le climat*

Réservé aux jeunes de 5 à 15 ans

Plus d'infos sur notre site : www.yvelines-environnement.org

Partners logos: Yvelines Environnement, SNCF, Le Relais, etc.

Jeunes d'Aubergenville, tous à vos stylos ! Participez dès à présent au concours « Nos amis les arbres, leur influence sur le climat », organisé par l'association Yvelines Environnement. Pour participer, vous devez simplement remplir une grille de mots qui se trouve sur les bulletins de participation du concours, disponibles dans les établissements scolaires, les accueils de loisirs, les foyers d'hébergement mais aussi dans les guichets de toutes les gares SNCF du département. Après avoir complété votre grille, vous devrez l'illustrer par des dessins sur le thème : « Nos Amis les arbres, leur influence sur le climat ». Pour les jeunes qui rencontreraient quelques problèmes pour découvrir à quels mots font référence les définitions de la grille, des indices sont donnés régulièrement dans les colonnes du journal «Toutes les Nouvelles».

Constituant un véritable projet concret, culturel et éducatif, ce jeu-concours, ouvert aux jeunes Yvelinois âgés de 5 à 15 ans, a pour but de les responsabiliser à la protection de l'environnement, et d'aider les enseignants et les responsables des accueils de loisirs à les encadrer efficacement lors de leur participation. La fin du concours est fixée au 15 avril et les lauréats seront récompensés le 17 mai au Palais des Congrès de Versailles par des sorties pédagogiques à thèmes environnementaux mais aussi des livres.

Pour plus d'information, rendez vous sur le site www.yvelines-environnement.org/cycle-deduction-a-l'environnement-2015-2016/

Haro sur la chenille processionnaire !

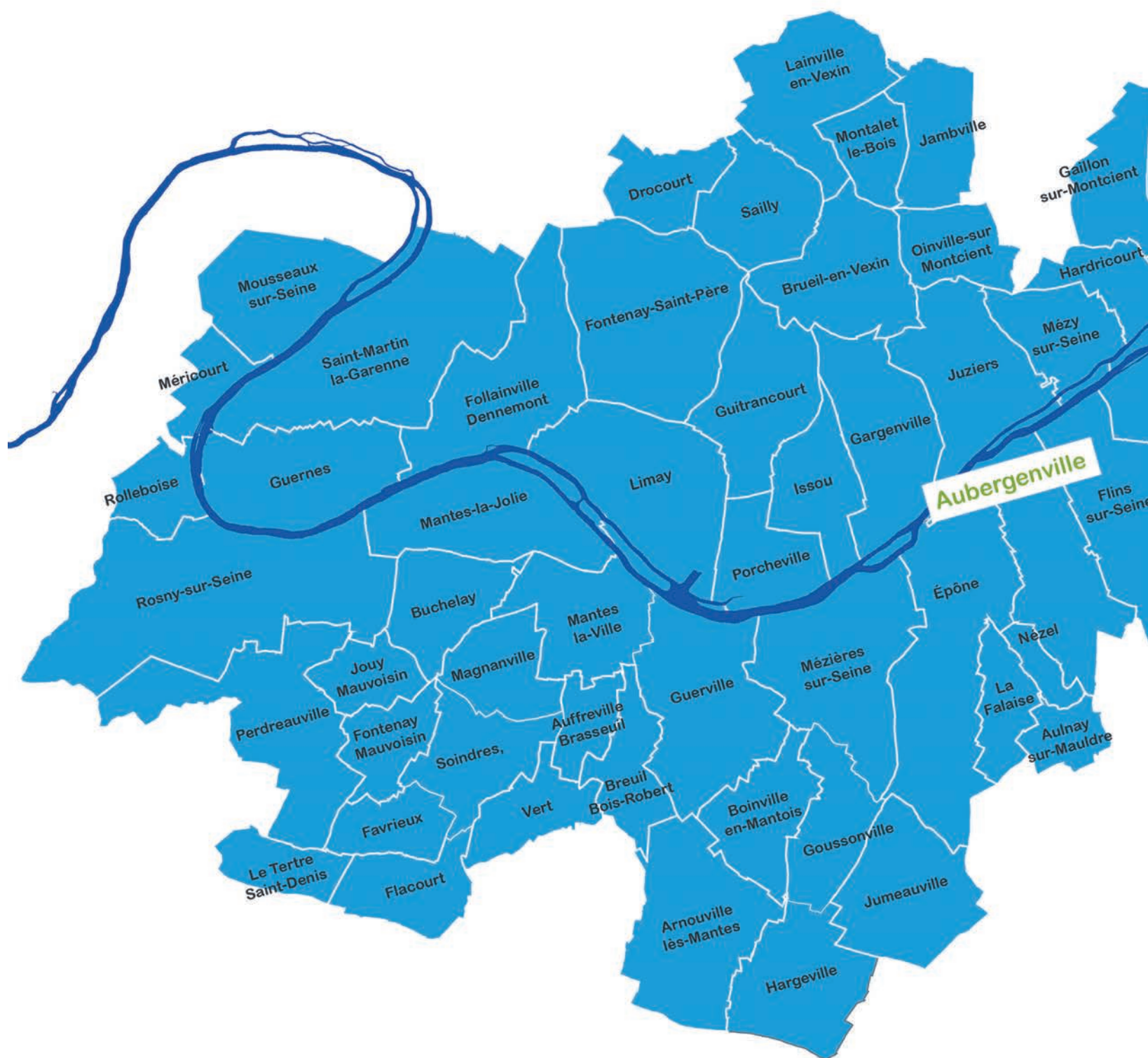


C'est un insecte que vous avez forcément dû croiser. Facilement reconnaissable avec ses longs poils urticants, la chenille processionnaire pullule depuis plusieurs années dans de nombreuses régions de France, y compris en ville. Se nourrissant du feuillage des arbres, elle provoque non seulement un ralentissement de la croissance des pins et des cèdres qu'elle affectionne mais ses poils urticants peuvent aussi provoquer de nombreuses allergies chez l'homme voire des brûlures sur les muqueuses. Les animaux comme les chiens ou les chats qui ont aussi la mauvaise idée de s'en approcher de trop près ou de la manger peuvent en mourir. Les agents d'entretien des espaces verts comptent donc sur votre aide pour limiter leur présence dans la commune. Et d'autant plus que l'hiver est la période idéale pour s'attaquer

à la chenille qui reste en général dans son nid. Les traitements insecticides ne pouvant être utilisés en zone urbanisée et étant le plus souvent réservés aux professionnels, vous avez plusieurs solutions alternatives à votre disposition. Si vous trouvez un nid, surtout évitez de le manipuler et de l'éventrer. Vous pouvez en revanche couper l'extrémité de la branche où il se trouve et ensuite le brûler. En aucun cas, vous ne devez le jeter en déchetterie. Vous pouvez également poser dans votre jardin des pièges à phéromones, disponibles en jardinerie, qui empêcheront la larve de se développer et également des nichoirs pour les oiseaux insectivores, faciles à suspendre sur les façades des maisons et des balcons. En une seule journée, les mésanges peuvent par exemple dévorer une quarantaine de chenilles, prélevées directement dans leur nid !

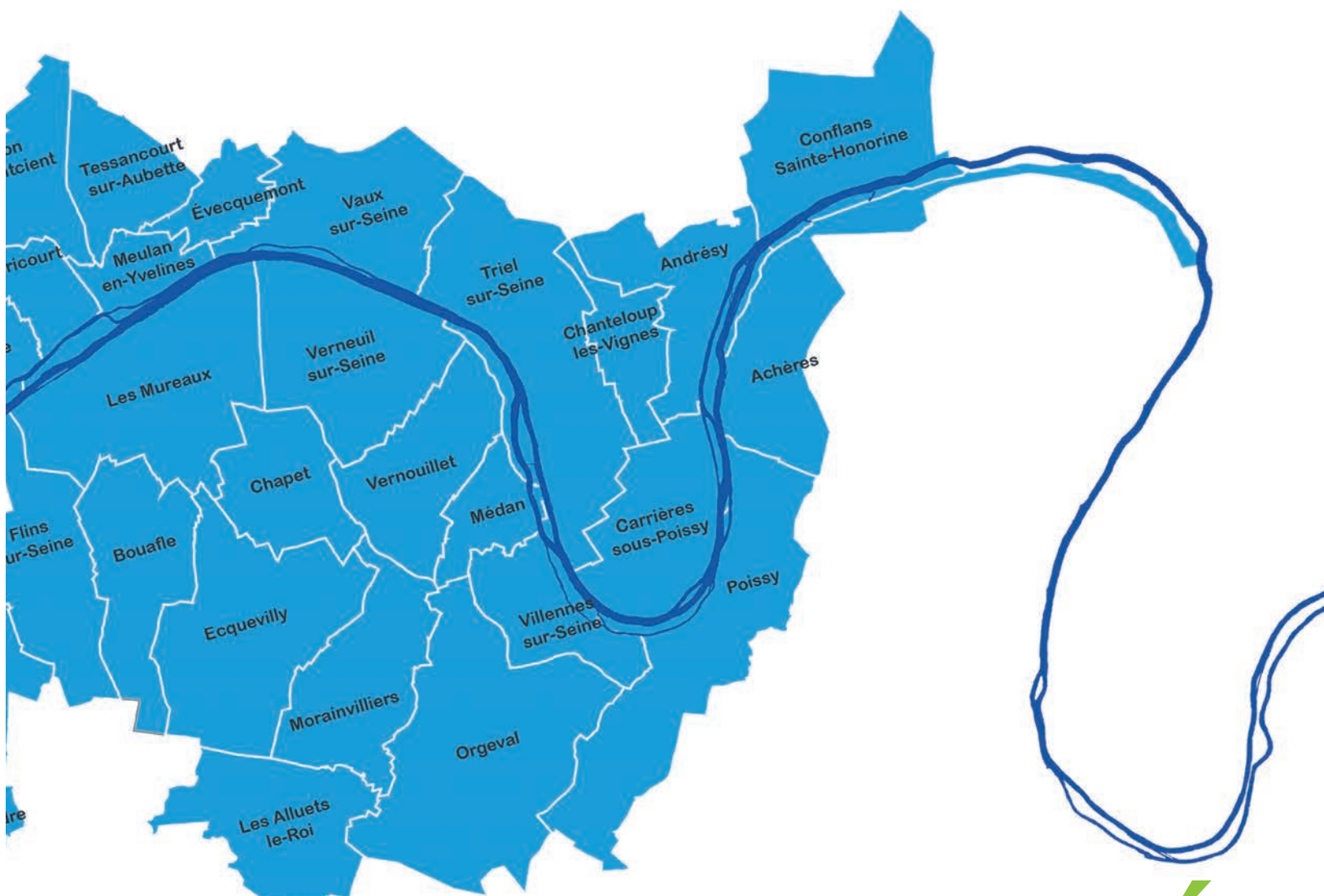
Si vous trouvez un nid de chenilles processionnaires, surtout évitez de le manipuler et de l'éventrer !

Près de 500 km² de superficie et 73 communes



COMMUNAUTÉ
URBAINE

Grand
Paris
Seine
& Oise



► COMMUNAUTÉ URBAINE

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Parmi les 73 communes qui ont intégré la première intercommunalité d'Île-de-France, Aubergenville entend bien jouer un rôle majeur. Mais quelles conséquences ce changement va-t-il avoir sur les Aubergenvillois dans leur quotidien ? Quelles compétences va conserver la commune ? Premiers éléments de réponses.

► COMMUNAUTÉ URBAINE

Pourquoi ce passage en communauté urbaine ?

Dans le cadre de la réforme territoriale engagée depuis plusieurs années par l'État et de l'application de la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), votée en janvier 2014 la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), a été créée le 1er janvier 2016. La communauté de communes Seine Mauldre (CCSM), qui existait depuis 2004, a donc été dissoute le 31 décembre 2015. Avec plus de 400 000 habitants, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, dont le siège est situé à Aubergenville, est la 1^{re} intercommunalité d'Île-de-France (hors Métropole du Grand Paris) et la 1^{re} Communauté urbaine de France en terme de population. Elle permet de mener des projets collectifs, en mutualisation des ressources avec les communes membres, afin de renforcer les solidarités, la qualité du service public local et le développement harmonieux du territoire.

Quelles sont les compétences de cette nouvelle communauté urbaine ?

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise exerce désormais, en lieu et place des 73 communes qui la composent, les compétences dévolues par la loi de manière obligatoire, et des compétences facultatives que les communes lui ont transféré. Ainsi, développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire ; aménagement de l'espace communautaire (dont la voirie et le réseau de transports urbains) ; équilibre social de l'habitat (dont le service logements) ; politique de la ville ; environnement et cadre de vie (dont la collecte et le traitement des déchets) ; gestion des services d'intérêt collectif (dont l'eau, l'assainissement) seront

assurées par la CU.

À titre d'exemple, la commune organisera les travaux de réfection des voies de circulation en concertation avec la communauté urbaine, au même titre que les grandes orientations urbanistiques.

Par ailleurs, certains équipements sportifs et culturels, auparavant gérés par la communauté de communes Seine Mauldre, ayant un rayonnement communautaire, sont également entrés dans le giron de la communauté urbaine : le théâtre la Nacelle, le complexe Aqualudique et la Maison des arts.



Aubergenville conserve-t-elle certaines compétences ?

Aubergenville reprend certaines compétences, précédemment dévolues à la communauté de communes Seine Mauldre, qui nécessitent une gestion de proximité. Il s'agit du maintien à domicile des personnes âgées, de la petite enfance et de l'enfance, des équipements sportifs. Conséquence, la ville décidera des modalités d'accueils dans les centres de loisirs maternel et primaire, ainsi que dans les crèches redevenues municipales.

Auparavant gérée par la communauté de communes Seine Mauldre, le théâtre la Nacelle est désormais entré dans le giron de la Communauté Urbaine.

Quels changements pour les Aubergenvillois ?

Depuis le 1^{er} janvier, vous ne vous êtes aperçu de rien ou presque dans votre quotidien ! Normal. Les élus municipaux se sont mobilisés pour que ce passage en communauté urbaine n'ait pas de répercussions majeures sur le service public de proximité. Sur les domaines de compétence transférés à la communauté urbaine, une convention de gestion provisoire est mise en place avec la commune d'Aubergenville pour assurer la continuité du service public. Cette convention d'une durée d'un an concernera plusieurs services : l'entretien de la voirie, le ramassage de vos poubelles, les permis de construire..., votre interlocuteur reste la mairie. En 2016, vous pouvez donc toujours vous adresser à la mairie pour toute demande comme habituellement.

Certains agents municipaux peuvent-ils être réaffectés ou perdre leur emploi ?

Les agents municipaux dont la fonction était rattachée aux compétences transférées à la communauté urbaine, deviennent des agents intercommunaux. Aucune suppression de poste n'est donc programmée. Les postes des autres agents peuvent être mutualisés avec la Communauté Urbaine, en cas de besoin.

Quel peut-être l'impact financier sur la commune et ses habitants ?

L'impact financier de cette nouvelle organisation sera globalement nul en 2016 pour Aubergenville. La création de la Communauté Urbaine ne devrait générer

aucune augmentation des impôts ni des tarifs des services rendus aux habitants. Les élus des 73 communes travaillent actuellement pour assurer, dans la mesure du possible, la neutralité financière des transferts de compétences en réalisant des économies d'échelle au niveau intercommunal, du fait de la mutualisation.

Quels enjeux pour Aubergenville ?

Aubergenville intègre une intercommunalité plus importante et travaille désormais avec toutes les villes de ce Territoire afin de mutualiser les moyens et les ressources au service de compétences partagées. La Communauté Urbaine est désormais le lieu où s'élabore une vision d'ensemble avec les partenaires et les communes. Cette coopération intercommunale a pour objectif de favoriser par exemple le développement économique local, la relance de la politique d'aménagement du territoire, la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air, la gestion des déchets, l'assainissement et l'eau. Le projet de pôle universitaire technologique du Mantois devrait ainsi connaître un sérieux coup d'accélérateur. D'autres compétences viendront s'adjoindre au fil du temps, toujours en concertation avec les communes regardées comme collectivités locales de proximité. Il s'agit de s'inscrire dans une logique collective, de penser ensemble nos investissements afin qu'ils profitent à tous les habitants du bassin de population. Une solidarité économique d'une part, mais également un contrôle sur le réel intérêt collectif des projets d'autre part.



405 049
Habitants



Plus de
850 agents



122 000
Emplois



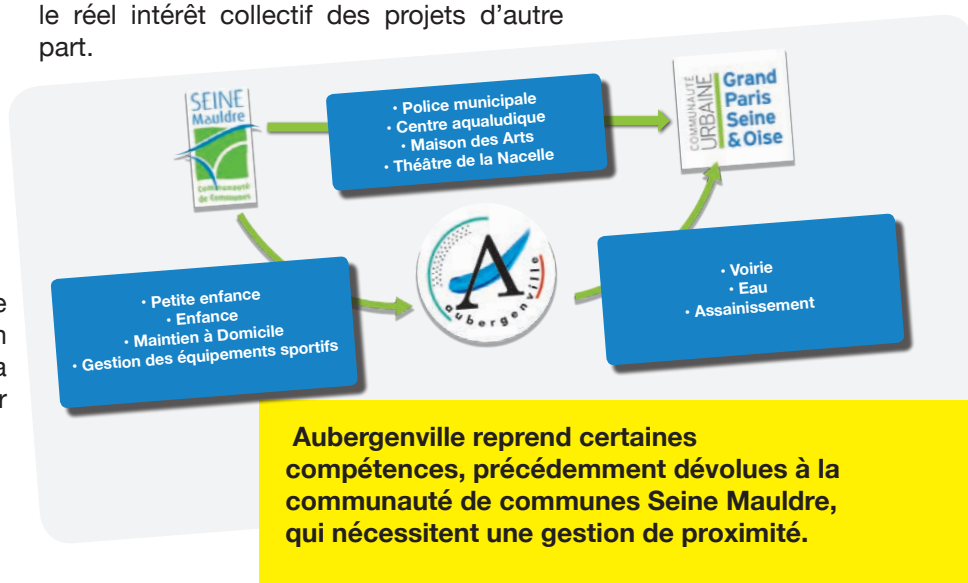
129
Élus communautaires



Environ
55km de Seine



2100 km
de voiries



► COMMUNAUTÉ URBAINE

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Actions de développement économique ;
- Promotion du tourisme, création d'offices de tourisme ;
- Construction, aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socio-culturels, socio éducatifs, sportifs, d'intérêt communautaire ;
- Lycées et collèges. Cette compétence n'entraîne pas le transfert des lycées et collèges de la Région et du Département vers la Communauté Urbaine, mais la CU peut néanmoins demander à se voir confier le fonctionnement des établissements, ainsi que la responsabilité de travaux et réparations ;

- Programme d'aide aux établissements supérieurs et aux programmes de recherche.

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme (PLU). Elaboration et révision du PLU, en collaboration avec les communes-membres ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concertées d'intérêt communautaire ; constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire (après avis des conseils municipaux) ;
- Organisation des transports urbains ; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; parcs de stationnement ;
- Détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme.

Equilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat (PLHi) ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ; aides financières et actions en faveur du logement social ; action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire ;
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre, lorsqu'elles sont d'intérêt communautaire.



Politique de la ville

- Diagnostic de territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ;
- Coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programme d'actions défini par le contrat de ville ;
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Environnement et cadre de vie

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages ;
- Lutte contre la pollution de l'air, et les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.



Gestion des services d'intérêt collectif

- Assainissement et eau ;
- Création, extension et translation des cimetières, des crématoriums et des sites cinéraires. La gestion des cimetières et crématoriums reste effectuée par les communes ;
- Abattoirs, marchés d'intérêt national: création, aménagement, entretien, travaux, gestion ;
- Services d'incendie et de secours : centres de première intervention. Contribution au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Contribution à la transition énergétique ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid urbains ;
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz : négociation des contrats, contrôle des réseaux publics, contrôle des missions de service public ;
- Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques.

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise exerce désormais les compétences dévolues par la loi de manière obligatoire et des compétences facultatives que les communes lui ont transférées.

A full-page photograph of an elderly woman, Elyane Legoux, walking towards the camera on a dirt path. She is wearing a long, quilted, reddish-brown puffer coat over a black turtleneck and black trousers. Her hands are in her coat pockets. She has short, light-colored hair and is looking directly at the camera with a slight smile. The background is a blurred outdoor setting with green grass and trees.

► PORTRAIT

Présidente de « Tremplin Plus » pendant plus de 20 ans, Elyane Legoux a quitté ses fonctions fin 2015 suite à la fusion-absorption de l'association. Mais à bientôt 78 ans, cette artiste accomplie n'entend pas rester inactive. Portrait.

► ELYANE LEGOUX

Une nouvelle page se tourne

Le 31 décembre dernier, une nouvelle page de sa vie, si riche, si singulière, s'est tournée. Après plus de 20 ans à la tête de l'association « Tremplin Plus », Elyane Legoux a tiré sa révérence. Non sans émotion mais avec surtout une forme de soulagement. Car l'association intermédiaire* aubergenvilloise, qui a permis ces dernières années à près de 4 000 Yvelinois sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de retrouver du travail, va survivre au départ de son emblématique présidente. Fusionnée et absorbée par l'association « DEFI Services », dont le siège se trouve à Chanteloup-les-Vignes et qui propose elle aussi des prestations de service à la personne, aux collectivités et aux entreprises (ménage, repassage, bricolage, peinture, etc), « Tremplin Plus », malgré sa dissolution, va voir sa mobilisation en faveur de l'emploi se poursuivre. « *Et c'est le plus important, reconnaît Elyane Legoux. Je suis soulagée que cette belle aventure se perpétue, même si ce sera sous un autre nom et sans moi.* » Pas tout à fait puisqu'elle restera malgré tout impliquée dans la nouvelle association comme membre du Conseil d'Administration. « *Je pourrai ainsi transmettre mon expérience et mon expertise* », souligne-t-elle.

Implication

Car de l'expérience et de l'expertise, Elyane Legoux n'en manque pas. Et pas seulement en raison de son âge respectable. À bientôt 78 ans, la native de Gentilly, dans le Val de Marne, a connu un parcours pour le moins atypique. Ancienne artiste peintre qui a suivi la formation de la célèbre école d'art de la rue de Seine, à Paris, c'est dans l'immobilier qu'elle s'épanouira professionnellement pendant plusieurs années. Son arrivée à Aubergenville au début des années 1990 marquera un tournant.

« *Je voulais au départ simplement m'impliquer dans la vie associative de la commune dans laquelle je venais de m'installer, s'amuse-t-elle.*

Jamais je n'aurai cru que cela deviendrait une part si importante de ma vie. » Car si elle a mené pendant 10 ans les ateliers de peinture du château du Vivier et mis sur pied différentes expositions de peinture dans la commune, son entrée au « Tremplin » sera le début d'une aventure au service des autres qui durera près de 25 ans, dont 20 de présidence. « *Et toutes les belles rencontres que j'ai eu l'occasion de faire pendant cette période, aussi bien les salariés que les partenaires de l'association, m'ont enrichie, personnellement et professionnellement* », confirme-t-elle.

Hyperactive

Elle-même n'a pas compté ses heures ni l'énergie dépensée pour accompagner individuellement et redynamiser socialement les - trop - nombreuses personnes en situation de forte précarité qui ont poussé au fil des années la porte de son association. Que ce soit dans les ateliers d'informatique et de repassage, dans les cours d'alphabétisation et dans les formations aux premiers secours qu'elle a initiés et dispensés à Aubergenville et dans les communes environnantes ou encore dans la mise en œuvre du premier Certificat de Compétences Professionnelles 3 (CCP3) dans la région. Mais désormais, c'est auprès de son époux, de ses deux enfants et ses quatre petits enfants qu'Elyane Legoux entend goûter un repos bien mérité. Enfin pas tout à fait. « *Vous savez, je reste une hyperactive et tant que mes jambes continueront de me porter, j'aurai besoin de m'impliquer dans une activité, sourit-elle. Je vais bien encore trouver quelque chose.* »

* Une association intermédiaire propose un parcours d'insertion socioprofessionnelle aux personnes les plus éloignées de l'emploi fondé sur une expérience en situation réelle de travail ainsi qu'un accompagnement individualisé, adapté à la situation de la personne. Elle signe un contrat de travail avec le salarié et conclut un contrat de mise à disposition avec l'utilisateur sur des activités variées (ménage, jardinage, manutention, entretien de locaux, travaux du bâtiment...)

► EN IMAGES



Vœux du Maire

Fête de l'hiver 2015



Blues sur Seine
The Hub à la Maison
de Voisinage



Téléthon 2015



► VOS RENDEZ-VOUS



9 mar.

Nous sommes seuls maintenant Collectif In Vitro

Cette grande pièce chorale en forme de portrait de famille est le tableau d'une époque pétrie de liberté et de contradictions. Sous l'œil de leurs enfants de vingt ans et malgré les utopies de mai 68 envolées, les révolutionnaires d'hier refusent l'idée de vieillir.

Théâtre de la Nacelle mercredi 9 mars à 21h

Tarif plein : 13,50€ - Tarif réduit : 9€

Réservation, billetterie au 01 30 95 37 76

19 mar.

Nathalie Boileau donne tout... sauf la recette

Après avoir tourné dans toute la France son premier one-woman-show, "La lionne de Belfort", Nathalie Boileau revient avec un nouveau spectacle à deux cent à l'heure. Pas facile d'être à la fois épouse, mère de famille, danseuse, agent immobilier, faire son jardin bio, accoucher dans sa clio, fréquenter une copine bipolaire... tout ça dans la même journée. C'est l'univers de Nathalie Boileau, fidèle à elle-même, mais loufoque sur les grandeurs et faiblesses de la nature humaine.

Théâtre de la Nacelle samedi 19 mars à 21h

Réservation, billetterie au 01 30 95 37 76



12 mar.
9 avr.
4 jui.

ITEDEC Journées Portes Ouvertes

L'ITEDEC, poursuit son développement sur son campus de formation d'Aubergenville avec ses 23 formations de CAP à BAC +3 en alternance.

Sur un site totalement rénové, les apprentis ont désormais accès à des équipements à la pointe de la technologie et des locaux spacieux prévus pour favoriser le travail et l'esprit d'équipe !

L'ITEDEC organise des Journées Portes Ouvertes au cours desquelles les visiteurs pourront découvrir leurs installations et discuter avec les apprentis, les formateurs et les chargés de relation entreprises.

ITEDEC Les samedis 12 mars, 9 avril et 4 juin de 9h à 17h

Contact : Anne Bouvet au 06 21 09 75 91

► PRATIQUE

► NUMÉROS UTILES

Urgence médicale

D'un téléphone portable faire le **112**

- Samu : 15
- Pompiers : 18
- Police secours : 17
- Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48

• Dentiste :

Un service de garde est organisé les dimanches et jours fériés par le Conseil de l'Ordre Départemental des Chirurgiens-Dentistes.

Un répondeur vous indiquera les coordonnées des praticiens de garde au 01 39 51 21 21

• Pharmacie :

- En journée le week-end et jours fériés, contacter le commissariat des Mureaux au 01 34 92 49 00.

- Tous les jours à partir de 21h, se rendre au commissariat des Mureaux avec l'ordonnance du jour.

1

Renseignez vous avant de débiter des travaux dans votre maison !

À l'approche du printemps, vous allez peut-être vouloir entamer des travaux visant à modifier l'aspect extérieur de votre maison. Mais en fonction de leur nature et de leur ampleur, des autorisations d'urbanisme sont parfois nécessaires. Si vous souhaitez par exemple remplacer vos portes et fenêtres ou réparer votre cheminée à l'identique, vous ne serez en principe soumis à aucune contrainte. En revanche, si vous avez comme projet d'ouvrir une fenêtre sur l'extérieur, changer de couleur votre façade, construire une véranda qui créerait dans votre domicile plus de 5 m² de surface supplémentaire ou encore un abri de jardin, vous devrez faire une déclaration préalable ou une demande de permis de construire. N'hésitez pas dès à présent à vous renseigner en amont auprès du service urbanisme de la communauté urbaine, dont les bureaux se trouvent toujours en mairie, pour éviter toutes déconvenues. Contact auprès des services techniques au **01 30 90 45 65**.

2

Préparez-vous au passage à la TNT HD le 5 avril 2016 !

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passera à la haute définition (HD). Cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image. Mais pour en bénéficier et continuer à recevoir la télévision après le 5 avril, vous devrez disposer d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD). Pour vérifier dès à présent si votre équipement est adapté, positionnez vous sur la chaîne Arte (chaîne 7 ou 57). Si le logo ARTE HD apparaît à l'écran, votre poste est adapté pour recevoir la nouvelle norme. Dans le cas contraire, vous ne serez pas contraint de racheter une nouvelle télévision ! Vous pourrez vous équiper, sans attendre le 5 avril 2016, d'un adaptateur « TNT HD » externe (environ 25 euros). Une aide financière à l'équipement pour l'achat de cet adaptateur peut être accordée sous certaines conditions. Et le 5 avril prochain au matin, vous devrez impérativement procéder à la recherche et mémorisation des chaînes par le biais de votre télécommande. Pour les personnes âgées de plus de 75 ans ou avec un handicap supérieur à 80%, des interventions à domicile gratuites sont prévues s'il s'agit de foyers dépendants exclusivement de la TNT. Pensez à prendre rendez-vous par téléphone !

Plus de renseignements sur le site www.recevoirlatnt.fr/particuliers

Un numéro unique est également à votre disposition, du lundi au vendredi, de 8h à 19h : **0970 818 818** (prix d'un appel local)



► TRIBUNES

Les tribunes sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

La mairie d'Aubergenville comme des milliers d'autres s'est fait rouler dans la farine par la banque Dexia et a contracté des emprunts dits « toxiques » entre 2003 et 2007 pour une valeur totale d'environ 10 millions d'euros.

L'ancêtre de Dexia était une banque d'Etat spécialisée dans le financement des collectivités locales dont les pratiques étaient relativement encadrées. Pour satisfaire les appétits des capitalistes, elle a été privatisée en 1993.

Les emprunts à taux variables, qui étaient placés auprès des communes avec des méthodes d'escrocs, rapportaient gros aux actionnaires de Dexia. La banque a fait plus de 14 milliards d'euros de bénéfice entre 2000 et 2009.

Mais à partir de 2008, avec la crise financière, le taux d'intérêt de ces emprunts s'est envolé et le coût des dettes est devenu exorbitant.

Dexia étant en faillite, l'Etat dirigé à l'époque par Sarkozy, a sauvé les actionnaires en reprenant les actifs toxiques de la banque. Ainsi après avoir privatisé les profits, l'Etat socialisait les pertes.

Aujourd'hui, l'Etat dirigé par le PS exige des collectivités qu'elles payent les dettes. Le maigre fonds de soutien aux communes ne s'ouvre que si elles renoncent à tout recours judiciaire contre les banques prédatrices.

La mairie a décidé de convoquer un conseil municipal en urgence le mercredi 27 janvier 2016 pour céder à ce

chantage.

J'ai bien sûr voté contre. Voici quelques extraits de ma déclaration :

« L'argument « il faut bien faire quelque chose, sinon c'est la population qui fera les frais de la situation » est pernicieux, car si c'est l'Etat qui comble la différence c'est autant pris sur le budget qui devrait normalement servir aux besoins de la population.

En fait, si la commune ne renégocie pas les prêts, elle menace implicitement de couper les aides aux plus démunis ; si elle les renégocie, c'est cette fois l'Etat, comme cela se met en place en ce moment, qui diminue les aides aux plus pauvres, chômeurs ou allocataires.

Dans tous les cas, c'est un marché de dupes, on n'a pas choisi par quel biais on rognera sur notre niveau de vie

La seule attitude qui préserverait les intérêts de la population laborieuse serait d'imposer l'expropriation des banques. Et en tout cas, dans l'immédiat, de refuser tout bonnement de payer et de laisser les choses en l'état. Certaines municipalités ont fait ce choix, consistant à préserver le niveau de vie de leurs administrés. »

Philippe Gommard
Pour lutte ouvrière

Chère Mairie d'Aubergenville...

Tout d'abord, au nom du groupe d'opposition, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.

Revenons quelques années en arrière : en 2007, la mairie d'Aubergenville est tenue par François Bony qui décide d'investir pour redorer son image et s'assurer une confortable réélection le moment venu. Les finances de la municipalité ne permettent cependant pas de telles folies, ce qui oblige les responsables de l'époque à emprunter. Cependant, ils n'empruntent pas sur les marchés habituels, préférant faire courir des risques à l'argent des contribuables aubergenvillois en recourant à des courtiers peu scrupuleux.

Le résultat ? Les emprunts contractés sont parmi ceux que l'on a ensuite appelés « toxiques » car le coût de leurs intérêts ne fait que grimper et ils vident au final les caisses de ceux qui les ont signés. Les finances d'Aubergenville en ont souffert et nos impôts servent à rembourser des intérêts qui ont déjà plus que doublés, sans que l'on puisse en voir le bout. Même si aujourd'hui, il a été possible de trouver un arrangement, il faudra encore payer lourdement les bévues faites en 2007 par l'adjoint au maire chargé des finances.

Qui était cet adjoint ? Il s'agissait en fait de Madame

Sophie Primas, actuel maire, élue en partie grâce aux réalisations obtenues au moyen des emprunts toxiques. C'est elle, aux commandes des finances de la ville, qui a commis cette faute politique en signant ce qu'il ne fallait accepter. La faute est double, car elle a depuis tout fait pour dissimuler le problème, tentant de passer des accords avec les créanciers sans tenir ses concitoyens au courant de ses agissements. C'est le fait que les banques n'aient pas voulu accepter les premières propositions de la mairie qui a forcé Mme le maire à révéler le pot-aux-roses et à faire délibérer le conseil municipal.

Que devons-nous attendre pour les temps qui viennent ?

Les investissements de la ville vont devoir attendre le temps que les caisses de la mairie parviennent à éponger la gabegie de notre maire. En attendant, chaque fois que vous passerez près de la Maison des Associations ou que vous penserez à aller à la piscine, rappelez-vous que vous continuez encore à payer chaque année les visions de grandeur inconsidérée des élus de la majorité...

Mohamed ZERKOUN

15 ans d'efforts récompensés.

Dans quelques semaines, le conseil municipal votera son budget pour l'année 2016.

Le 15ème depuis 2001 et la reprise en main des finances de notre commune par François Bony et ses deux équipes successives puis dans la continuité par l'équipe actuelle.

15 ans d'efforts de gestion pour combattre la situation financière très dégradée de 2001, puis pour reprendre le cycle des investissements entre 2003 et aujourd'hui, et enfin nous permettre de faire face au hold-up de l'Etat dans les communes et départements bien gérés.

Les chiffres sont les meilleures preuves de nos dires. Prenons le temps de résumer notre budget pour 2016 :

Pas d'augmentation de la fiscalité pour la 14ème année consécutive (part commune) malgré le recul de 27 % cette année de notre Dotation Générale de fonctionnement versée par l'état, soit -62 % en 4 ans ce qui représente 1 M€ !

Des frais de fonctionnement qui, à périmètre constant seront en recul de 2,5 % (après un effort de -3% déjà fait l'an passé).

Un autofinancement positif qui nous permet de **ne pas faire de recours à l'emprunt** et ceci pour la 4^{ème} année consécutive.

Un niveau d'investissement élevé avec 5,4 Millions prévus

au Débat d'Orientation Budgétaire pour 2016.

Un taux d'endettement de 703 euros par habitant soit **30 % de moins** que la moyenne des villes de notre strate de population.

Grâce à ces efforts de gestion, durant ces 15 dernières années, notre commune a pu investir dans de grands projets. Ceux ci correspondent aux aspirations des Aubergenvillois.

Le succès de nos grands investissements en est témoin : quelle association se passerait aujourd'hui de la Maison des Associations, qui comprendrait que nous puissions continuer à déverser en Seine des rejets polluants de la Station d'épuration ? Qui regrette l'aménagement de nos Berges de Seine ? Qui nous reprocherait les investissements réalisés dans les écoles ?

Dans le contexte budgétaire national, Aubergenville est une commune qui peut continuer à bien vivre, à investir. Ce n'est pas de la chance. C'est le fruit de l'écoute des besoins de la population et d'une véritable rigueur responsable.

Sophie PRIMAS

▶ PERMANENCES

• Du maire

Un vendredi sur deux de 15h à 17h. Se présenter à l'accueil de la mairie.
Tél. : 01 30 90 45 05 ou 01 30 90 45 88

• Des élus

Les adjoints au Maire et le Conseiller municipal délégué vous reçoivent sur rendez-vous.
Si vous souhaitez les rencontrer, contactez le secrétariat du Maire au 01 30 90 45 05 ou 01 30 90 45 88.

• Du sénateur

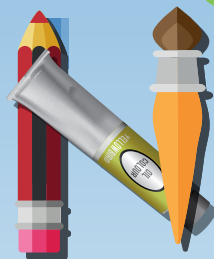
Sur rendez-vous le mardi, de 9h à 12h, au 01 30 90 28 41, 15 avenue Charles de Gaulle à Aubergenville.

• Du député

Le député Jean-Marie Tétart vous reçoit sur rendez-vous au 06 84 04 60 59.



SALON des ARTS



le 20 MARS 2016

**À LA MAISON
DES ASSOCIATIONS
DE 11H À 18H**

Renseignements au 01 30 90 45 83 / www.aubergenville.fr -  AUBERGENVILLE ET VOUS
la Maison des Associations, 25 route de Quarante sous 78410 Aubergenville

